

## POLITIQUE IMPARTIALITÉ DU BNQ – VÉRIFICATION

### Le BNQ s'engage

- à assurer le respect des exigences internationales et nationales d'accréditation applicables à son secteur d'activité et à déployer les moyens nécessaires pour assurer l'impartialité de sa structure, de ses services et de ses décisions;
- à réaliser annuellement une revue de l'ensemble des dispositions planifiées et mises en œuvre relativement au respect du principe de l'impartialité et à soumettre les résultats de sa revue à son Comité - Impartialité;
- à agir avec promptitude dans le traitement et la résolution de toute situation de conflit d'intérêts qui pourrait lui être rapportée et qui pourrait compromettre la confiance du public envers la fiabilité de ses programmes et la crédibilité de ses avis de vérification.

L'ensemble du personnel œuvrant pour le BNQ est sensibilisé à l'importance d'agir de manière impartiale et d'être libre de toutes pressions commerciales, financières ou autres qui pourraient compromettre son impartialité. De plus, il a le devoir d'appliquer les dispositions qui le concernent et de soumettre au directeur des opérations concerné du BNQ, pour évaluation et décision, toutes les situations ayant des apparences de conflits d'intérêts lorsqu'elles sont repérées.